MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL – LIBERTE - PATRIE

NOTE D'INFORMATION N° 008/ONAEM/CAV-ST

Relative à l'identification des opérateurs économiques agréés pour mener des activités dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise

Il est porté à la connaissance des administrations impliquées dans la sécurité et la sûreté maritimes et portuaires que la liste des sociétés agréées pour mener des activités dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise se présente comme suit :

1. **Les manutentionnaires et les installations portuaires :**
 - Première Installation portuaire de Lomé : Môle 1
 - Quatrième Installation portuaire de Lomé : Quai minéralier
 - PAL-Manutention

2. **Les sous-traitants de la manutention, du transfert et du gardiennage des véhicules :**
 - Néant

3. **Les sous-traitants des opérations detransbordement dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise** (fournitures de défenses en caoutchouc et autres équipements) :
 - Néant

4. **Les consignataires exerçant dans les installations portuaires de Lomé :**
 - UNITED MARITIME SARL U
 - OMA TOGO SARL
 - Groupe GATO (2G) SAU
 - SOCIETE DE CONSIGNATION TRANSIT REPRESENTATION MARITIME (CTR) SARL U
 - TMS OFFSHORE TOGO SARL
 - GCS MARITIME SARL
 - NAVITRANS AFRICA-TOGO SARL
 - MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY TOGO (MSC) SA
 - INTER SEAS TOGO (IST) SARL

5. **Les consignataires spécialisés en transbordement dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise** :

 - SAMHOLLANDIA SARL U
 - WEST ATLANTIC PORTS SERVICES (WAPS – TOGO) SARL

6. **Les exploitants des unités mobiles de forage au large :**

 - Néant

7. **Les sociétés de carénage des navires :**

 - Néant

8. **Les sociétés de remorquage de navires :**

 - Néant

9. **Les organismes d'assistance dans les installations portuaires : centres de formation ou de sensibilisation au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS), relève d'équipage, etc. :**

 - Néant

10. **Les organismes d'assistance dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise : relève d'équipage, etc. :**

 - SOCIETE MEDLOG-TOGO SARL

11. **Les sociétés de magasinage et d'entreposage implantées dans le domaine du PAL :**

 - SOCIETE MEDLOG-TOGO SARL

12. **Les organismes de sûreté reconnus (RSO), centres de formation dans le domainemaritime et de sensibilisation au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) :**

 - BACO SARL U

13. **Les organismes de sûreté reconnus (RSO) :**

 - Néant

14. **Les cabinets d'expertises maritimes, de contrôles et d'inspections :**

 - AERE SARL

- BUREAU VERITAS SARL
- BACO SARL
- J.L.B. EXPERTISES SARL

15. Les sociétés des travaux immergés, de génie civil, de contrôle des travaux :

- BUREAU VERITAS SARL

16. Les exploitants d'engins flottants :

- UNITED MARITIME SARL U
- UNITED WONDER MARINE (UWM) SARL U
- GIWUS MARINE (GIWUSM) SARL U
- HAWKSONS SARL

17. L'exploitation de structures adjacentes aux installations portuaires :

- Néant

18. Les sociétés de sécurité privées exerçant dans les installations portuaires :

- OCEAN AND LAND SECURITY (OLS) SA
- SOCIETE DE SECURITE VIGILANCE (SSV) SARL
- SAM HOLLANDIA
- MSS WEST AFRICA SA-CA

19. Les Sociétés de sécurité privées exerçant dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise :

- Néant

20. Les avitailleurs (provisions, pièces détachées, etc.)

- VIRANSHIP SARL
- Etablissement ISAAC & FILS
- TOGO PROMOTION SHIPPING (TPS) SARL U
- TOGODIS SARL
- Etablissement BENYA SHIPPING
- UNITY SUCCESS MARINE SERVICES SARL
- UNITED MARITIME SARL U
- HAWKSONS SARL
- EL SHADDAI SUPPLY SARL U
- Etablissement COTIMEX
- GENERAL SHIPPING SUPPLIER (GSS) SAS
- TERRA LUMINA LOGISTICS SARL
- SAMHOLLANDIA SARL U
- SPARROW SHIPPING SARL

- BW ASSOCIATES (BWA)
- GLOBAL MARINE EXPRESS SERVICES (GLOMARES)
- ATLANTIC OCEAN PARTNER (AOP) SARL
- GIWUS MARINE (GIWUSM) SARL U
- GCS MARITIME SARL U
- AYME GLOBAL SUCCESS SERVICE & PARTENER
- GROUPE GATO

21. Les intervenants sur les navires pour la collecte, le transport et la gestion des déchets et des ordures à l'exception des lubrifiants usagés :

- UNITED MARITIME SARL U
- SOTRANE TOGO SARL
- HAWKSONS SARL
- ETABLISSEMENT QUICK SERVICES 24/24 (EQS)
- AGENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE D'AFFAIRES GROUP (ANIA GROUP)

22. Les intervenants sur les navires pour la collecte, le transport et la gestion des déchets, des ordures et des lubrifiants usagés :

- Etablissement COTIMEX
- DIPE SAS

23. L'exploitation des parcs de véhicules et vente de véhicules dans les parcs sous douane :

- Groupe GATO SAU
- GATO STAG SARL

24. Transitaires ayant accès aux ports :

- SAMHOLLANDIA SARL U
- OMA LOGISTICS SARL
- Groupe GATO SAU
- ZIO LOGISTIQUES (ZIL) SARL

25. Les Sociétés de restauration ayant accès aux ports :

- Néant

26. Les cabinets d'avocats et d'huissiers ayant accès aux installations portuaires et à la zoneéconomique exclusive (ZEE) :

- Néant

3

Seules les sociétés agréées à ce jour sont autorisées à exercer des activités dans les installations portuaires et dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise.

Je demande au Préfet Maritime, au Directeur Général du Port Autonome de Lomé, au Directeur Général du Bureau de Coordination et d'Assistance (BCA), au Commandant de la Base Marine, au Commandant du Groupement de Gendarmerie Maritime et au Commissaire chargé du Commissariat Spécial de Police du Port Autonome de Lomé de veiller, chacun en ce qui le concerne,à une observance stricte de la présente note et les remercie pour leurs contributions à l'action de l'Etat en mer.

Fait à Lomé, le 14 NOV. 2017

Le Ministre des Infrastructures

et des Transports

Ninsao GNOFAM

Ampliations :

- ***Préfet Maritime***
- ***Directeur Général du Port Autonome de Lomé***
- ***Directeur Général du Bureau de Coordination et d'Assistance (BCA)***
- ***Commandant de la Base Marine***
- ***Groupement de Gendarmerie Maritime***
- ***Commissariat Spécial de Police du Port Autonome de Lomé***